

ÉNERGIES COMMUNES



N° **37**

> **SOMMAIRE**

P.2 EDITO

P.3 LE SDE 18 ET VOUS
CAP QUALITÉ
LE CHIFFRE DU TRIMESTRE
LE SDE 18 EN IMAGES

P.4-5 LES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR
DE L'ÉNERGIE DEPUIS 10 ANS

P.6 CHÂTEAUMEILLANT MET EN VALEUR
SON CENTRE-VILLE !
SAINT-FLORENT-SUR-CHER : UN ÉCLAIRAGE
PERFORMANT POUR LA ZAC TERRE DES BROSSES

P.7 LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

P.8 LA PAROLE À MICHEL AUTISSIER,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



**LES ÉVOLUTIONS
DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE
DEPUIS 10 ANS**

édito

Participation

Les Comités syndicaux sont des moments essentiels dans la vie du SDE 18. C'est en effet au cours de ceux-ci que sont votés le budget, les décisions modificatives et toutes les grandes décisions qui impactent la vie de nos collectivités.

C'est parce que trop peu d'entre nous étaient présents au cours de précédentes réunions que j'ai décidé de faire passer un cap technologique au Syndicat en permettant à ses délégués non seulement de recevoir le dossier de la réunion de façon électronique, mais également de faire part ou non de leur participation à celle-ci par ce biais.

Mais, l'absentéisme a pénalisé de nombreux Comités syndicaux et il n'est pas normal que le budget d'une collectivité qui gère près de 30 millions d'euros, ne soit adopté que par une poignée de délégués dans le cadre d'une seconde convocation, faute de quorum à la réunion initiale. D'autant que les réunions sont peu nombreuses (4) et qu'un calendrier est fixé chaque début d'année.

J'ai donc souhaité que sur les dossiers « papier » qui vous sont adressés, soit clairement mentionnée la nécessité de participer ou à, tout le moins, de prévenir son suppléant afin que celui-ci soit en capacité de le faire. Jusqu'à présent ce système a permis d'avoir le quorum.

Je souhaite que cela perdure, mais je suis loin d'en être sûr. Et, d'ailleurs, ce sont toujours les mêmes qui sont présents...

Je vous remercie donc, chers collègues, pour votre vigilance et votre implication au service du SDE 18.

La démocratie qui nous est chère ne peut vivre qu'avec une participation de tous, et en particulier de ses élus !

Toute notre énergie pour vous !



Aymar DE GERMAY

Président du SDE 18
Maire de Marmagne
Vice-Président
de Bourges Plus

AGENDA

COMITÉ SYNDICAL

29 JUIN	CREPS	17H
19 OCTOBRE	CREPS	17H
14 DÉCEMBRE	CREPS	17H

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DU CHER
Rue Maurice Roy
CS 600021 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 85 40 • Fax : 02 48 21 03 16
E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com

> LE SDE 18 ET VOUS

VOUS AUSSI ROULEZ BRANCHÉ AVEC VOS COLLECTIVITÉS !



Le SDE 18 a annoncé, en 2016, la création d'une enveloppe de 30 000 € dédiée à soutenir financièrement les adhérents qui font le choix de l'électromobilité. Depuis la création de cette subvention, 14 Collectivités ont bénéficié de cette aide financière de 1 500 € par véhicule et par Commune, dans la limite de 80 % de subventions. Afin de permettre aux collectivités qui le souhaitent d'équiper plus largement leur parc automobile de véhicules propres, le Président proposera au Comité de juin de modifier les conditions d'attribution en annulant la limite d'une subvention par Communes ou Communautés de communes.

> CAP QUALITÉ

LES CONTRÔLES DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ ET GAZ



Chaque année, le SDE 18 exerce sa mission de contrôle et veille au respect de la bonne application des cahiers des charges de concession. Il s'agit d'une mission essentielle afin de garantir la qualité de la distribution publique d'électricité et de gaz aux collectivités adhérentes.

Le SDE 18 vous informe sur les résultats du contrôle via les rapports de contrôle de concession qui sont transmis par voie postale (également téléchargeables sur le site internet) aux délégués. Ce document synthétise les données essentielles de la qualité de service rendu.

> LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

Il s'agit du **taux d'engagement**, à mi-année, de l'enveloppe budgétaire consacrée aux travaux.

46%

> LE SDE 18 EN IMAGES



Enfouissement des réseaux à Sancerre



Fin des travaux de la ZAC d'Avord



Nouveaux candélabres à Ménétréol-sous-Sancerre

LES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE DEPUIS 10 ANS

Au cours de cette dernière décennie, la prise de conscience sur l'urgence d'agir pour modifier en profondeur notre rapport à l'énergie, d'en réduire et maîtriser notre consommation, d'être capable d'adapter nos besoins et de développer des énergies renouvelables, s'est matérialisée par des changements législatifs et technologiques. Les collectivités ont pris place au cœur du dispositif comme des acteurs dynamiques majeurs capables d'agir concrètement à leur échelle afin de transformer durablement notre patrimoine et notre territoire.

Les évolutions législatives

Le protocole de Kyoto (1995-2005) a initié la prise de conscience générale liée aux problèmes environnementaux et à l'urgence de trouver des solutions pour y répondre.

Depuis 10 ans, la France s'est engagée dans l'avancée des lois relatives au développement durable afin de faire évoluer la réglementation dans ce secteur.

- 2009-2010** ● Les lois Grenelle 1 et 2 ont permis de définir les bases d'un nouveau modèle de croissance en matière d'énergie, en déclinant des mesures particulières dans des domaines comme les bâtiments et l'urbanisme, les transports, la biodiversité...
- 2010** ● La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) ouvre le marché de l'électricité en France, permettant ainsi l'émergence de fournisseurs alternatifs.
- 2015** ● La Loi TECPV (la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) qui définit quantitativement les objectifs de la France en matière d'énergie renouvelables, de transports verts, de déchets...

Les évolutions technologiques

Les progrès technologiques fournissent des solutions concrètes pour répondre aux enjeux énergétiques avec des innovations croissantes dans ce domaine. Le souci de la maîtrise énergétique est au cœur des projets de rénovation de bâtiments ou de nouvelles constructions avec des bâtiments intelligents (BEPOS), de l'éclairage public avec le passage aux LEDs qui ouvre un champ plus large de possibilités d'innovations techniques comme l'éclairage par détection de présence.

Le rapport aux moyens de transports est aussi en mutation, de nombreux utilisateurs font le choix de rouler au GNV ou à l'électrique ; la France est ainsi devenue en 2017, le premier marché européen en la matière et a atteint la 1^{ère} le cap des 100 000 véhicules 100 % électriques.



Avec des technologies fiables et des investissements rentables, les avancées technologiques ont aidé au développement de la production d'énergie verte. L'amélioration du rendement des cellules photovoltaïques qui devraient atteindre 50 % d'ici 2050, les panneaux solaires imprimables, le développement des éoliennes offshore ou les recherches de nouvelles sources d'énergie renouvelable comme les micro-algues, ouvrent un champ large d'innovations à venir dans ce secteur.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont permis le développement de solutions comme les Smart Grids afin d'optimiser la production, le stockage, la distribution, la consommation des réseaux électrique. Les Smart Grids améliorent l'efficacité énergétique du système, modifient et modernisent le rapport des consommateurs à l'énergie en les impliquant, ils deviennent des consommateurs-acteurs.

ZOOM SUR...

LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE DEPUIS 10 ANS, LES ÉLUS DONNENT LEUR POINT DE VUE



Jean-Pierre DELOINCE,
Président du Pays de Vierzon

En 10 ans, entre prise de conscience des implications économiques et des impacts environnementaux, l'implication des collectivités du Pays Vierzon dans le domaine de l'énergie a fortement progressé.

Élus communaux et intercommunaux intègrent, de plus en plus fréquemment, la maîtrise énergétique voire la production d'énergie renouvelable à leurs projets.

D'une part, l'impulsion et l'appui donnés par les financeurs, notamment la région Centre-Val de Loire, l'ADEME et le SDE du Cher, sont des éléments décisifs de cette évolution.

Le nombre de COEP ou d'audits énergétiques est passé de 0 à 22 bâtiments sur les 5 dernières années. Les réhabilitations thermiques engagées par les collectivités ont déjà permis de réduire la consommation énergétique de plus de 330 000 kWh/an.

Deux nouveaux projets de réseau de chaleur ENR sont actuellement à l'étude et les Pays de Vierzon et de Bourges ont récemment sollicité de l'ADEME la mise en place d'un contrat d'objectifs pour le soutien des ENR.

Enfin, la production électrique des éoliennes couvre déjà la moitié de la consommation territoriale, tous secteurs confondus.

D'autre part, le récent déploiement de stratégies territoriales, notamment les Plans Climat Air Énergie Territoriaux, ou l'intégration des enjeux énergétiques dans la charte de développement du Pays de Vierzon, permet d'orienter au mieux les objectifs et projets, de rassembler et de sensibiliser sur cette question d'avenir.



Jean-Louis BILLAULT,
Maire de la commune de Boulleret

Consciente des enjeux de développement durable, la municipalité de Boulleret s'est engagée sur le volet énergétique dès 2008 avec le SDE 18. D'une part en lançant, à l'occasion de

travaux d'enfouissements des réseaux secs, un programme de rénovation sans précédent de son réseau d'éclairage public en remplaçant les vieux matériels énergivores, en systématisant le changement des ballons fluos et la réfection des armoires de commandes électriques.

D'autre part, en ce qui concerne le patrimoine bâti, un diagnostic énergétique a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux afin de déterminer les priorités. C'est sur cette base que la rénovation de l'école primaire, construite en 1903, a été priorisée et qu'elle vient d'être engagée, avec pour particularité de n'utiliser que des matériaux biosourcés.

Tout comme l'école maternelle, actuellement en cours de construction, qui possèdera une isolation très performante biosourcée dont l'énergie grise et la provenance des matériaux utilisés a été évaluée dès la conception. Mais aussi en sensibilisant les habitants qui se sont joints, en plus des actions menées par la municipalité, dans l'élaboration d'un Agenda 21.

Cette démarche a permis l'émergence de différentes actions sur les déchets, l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, l'accompagnement pour la rénovation des logements privés avec l'intervention, sous forme de permanences régulières, de l'Agence Locale de L'Énergie et du Climat du département.

La municipalité s'est pleinement engagée dans cette transition indispensable mais de longue haleine.

CHÂTEAUMEILLANT MET EN VALEUR SON CENTRE-VILLE !

Le chantier va démarrer au mois de juillet et devrait se prolonger jusqu'en avril 2019.



Ce projet de mise en valeur comprend l'enfouissement des réseaux secs, la rénovation de l'éclairage place du Docteur Guillot public ainsi qu'une mise en valeur de l'église et du patrimoine bâti de la place. Les 22 points lumineux très consommateurs en énergie vont être remplacés par 41 candélabres ou appliques murales LED. Pour compléter l'aménagement lumineux de la place et mettre en valeur le patrimoine environnant, 53 projecteurs vont être installés pour illuminer l'église, certains frontons et toitures.

Tout en doublant le nombre de points lumineux, l'utilisation de ces nouveaux matériels va permettre à la Commune de réaliser une économie moyenne de ses consommations d'énergie de 43 % au point lumineux. Le coût de cette opération d'embellissement est de 185 077,49 € avec un financement du SDE 18 à hauteur de 58 %.

SAINT-FLORENT-SUR-CHER : UN ÉCLAIRAGE PERFORMANT POUR LA ZAC TERRE DES BROSSES

Le SDE 18 a été sollicité pour la création d'un réseau d'éclairage public pour l'extension de la ZAC.

Pour répondre à cette demande, le SDE 18 a proposé à la Collectivité d'installer 41 candélabres de type LED de 36 à 51 W.

Ce matériel va permettre d'obtenir un éclairage économe et performant sur la future zone commerciale.

Ce chantier d'éclairage public a été financé pour partie par la Communauté de Communes Fer Cher Pays Florentais dont la participation s'élève à 39 300 €, le SDE 18 a financé 66 % du montant global des travaux, soit 78 600 €.



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Depuis le 25 mai 2018, le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel est applicable. Chaque organisme traitant ce type de données doit être en mesure d'assurer une protection des données et de le démontrer.

Quel est l'objectif du RGPD ?

Le RGPD vient remplacer une directive datant de 1995. Cette réforme apparaissait nécessaire au regard des évolutions technologiques, des nouveaux usages numériques afin d'apporter une réponse juridique harmonisée dans les différents pays de l'union.



Ce que ça va changer en général ?

Le RGPD renforce les droits des utilisateurs et les formalise. Il faut récolter un consentement écrit, clair et explicite avant tout traitement de données personnelles. La réforme ouvre l'accès à de nouveaux droits comme la portabilité des données afin de redonner aux utilisateurs la maîtrise sur leur données, les conditions particulières appliquées pour le traitement des données des enfants, le droit d'instruire un recours collectif (« Class action ») sur le même principe que la législation relative aux droits des consommateurs, avec un droit lié à la réparation des préjudices subis. Cela inclut une reconnaissance d'un droit à l'oubli pour obtenir le retrait ou l'effacement de données personnelles en cas d'atteinte à la vie privée.

Et pour les collectivités ?

Le RGPD vise à responsabiliser les gestionnaires de traitements de données et les sous-traitants éventuels. Les collectivités qui recourent de plus en plus aux usages numériques pour moderniser l'administration publique seront, elles aussi, responsables de traitements de données. Les nouveaux services numériques administratifs doivent donc répondre aux exigences de protection des données. Ce changement devra se traduire par une mise en conformité rigoureuse de la part des collectivités. Elles devront adopter des mesures organisationnelles permettant de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection aux données personnelles, mais aussi s'assurer du respect de cette conformité au sein de leur panel de sous-traitants, par des audits annuels de contrôle.

LES GRANDES ÉTAPES

- 1 **DÉSIGNER UN PILOTE**
- 2 **CARTOGRAPHIER VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES**
- 3 **PRIORISER LES ACTIONS À MENER**
- 4 **GÉRER LES RISQUES**
- 5 **ORGANISER LES PROCESSUS INTERNES**
- 6 **DOCUMENTER LA CONFORMITÉ**

MICHEL AUTISSIER, Président du Conseil Départemental



POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE CIT 18 (CHER INGÉNIEUR DES TERRITOIRES) ?

L'Agence Cher - Ingénierie des territoires a soufflé ses deux bougies le 19 janvier dernier. Son succès est incontestable au regard du nombre exponentiel de ses adhérents : 175 communes, 7 communautés de communes, 5 syndicats intercommunaux d'assainissement et d'eau potable et le syndicat du canal de Berry.

L'établissement public, né de la volonté du Conseil Départemental de palier l'arrêt de la mission ingénierie de l'État, s'impose aujourd'hui en interlocuteur privilégié sur des questions réglementaires, techniques, administratives du quotidien...

Cette agence territoriale répond à un réel besoin exprimé par les élus locaux aux prises, au quotidien avec des règlements administratifs sans cesse en mutation, ainsi qu'à une nécessité d'aide et d'accompagnement en ingénierie de projet.

Le dynamisme de l'agence est révélateur aussi du dynamisme qui agite les communes du Département, de l'envie des élus locaux de réaliser des projets structurants pour leur territoire, et de tordre le coup à l'inertie qui pourrait envahir notre ruralité.

QUELLES EN SONT LES MISSIONS ET QUEL TYPE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEZ-VOUS À VOS ADHÉRENTS ?

Le besoin est incontestable et la promesse est claire : proposer une assistance administrative et technique dans le cadre d'un bouquet de services. Assistance technique, assistance à maîtrise d'ouvrage sur les domaines de la voirie, de l'eau et de l'assainissement, des aménagements urbains, du bâtiment, de l'environnement, de la restauration collective, des usages des TIC et des services sociaux à la population, telles sont les missions de l'agence.

Pour y répondre l'Agence d'ingénierie fonctionne avec une équipe permanente de 4 agents. Cependant elle sait aussi compter sur l'expertise des agents du Conseil Départemental. Elle repose sur l'engagement des services du Département et à travers eux de leurs agents. Cet engagement est traduit dans la convention de mutualisation qui lie Département et Agence. C'est aussi une véritable reconnaissance pour le travail des agents qui contribuent à ces missions. Ils sont, pour chacune des missions confiées, les interlocuteurs directs des élus des collectivités.

Au cours de l'année 2017, près de 400 missions de conseil ont été réalisées pour les adhérents. Ces missions vont du modèle d'arrêt de gestion de voirie, à l'étude d'opportunité pour la réalisation d'un équipement public. Une quarantaine de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ont également été engagées.

DANS CE CADRE, QUEL REGARD PORTEZ- VOUS SUR LE PARTENARIAT AVEC LE SDE 18 ?

Le partenariat avec le SDE 18 est né de la volonté d'unifier toutes les compétences, tous les expertises de tous ceux qui travaillent pour apporter aux communes et structures intercommunales l'environnement juridique, technique, d'ingénierie le plus performant. Et dans le but de les accompagner au mieux dans leurs projets au service des habitants. Et bien entendu, le SDE 18 avait toute sa place dans ce dispositif novateur qui permet à l'Agence d'Ingénierie d'être une véritable plateforme d'assistance, d'aide, d'appui aux communes et intercommunalités et de faire référence pour les autres départements de la Région mais aussi de l'hexagone.



www.sde18.com
Connectez-vous à l'aide
de votre identifiant.

IDENTIFIANT ÉGARÉ ?
CONTACTEZ-NOUS